



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 22 MAI 2014**

Membres du Bureau en exercice	Membres présents	Suffrages exprimés
29	29	26

- + le Président qui ne vote qu'en circonstance de partage de voix
- + Rappel du quorum : il est atteint avec 15 membres présents

NOM DES MEMBRES	REPRESENTATION	POUVOIR	VOTE
Henri TANDONNET	Michel CASAGRANDE	Jean DIONIS du SEJOUR	O
Francis GARCIA			O
Michel LAUZZANA			O
Christian DEZALOS			O
Bernard LUSSET			O
Bruno DUBOS			O
Christian DELBREL			O
Pascal de SERMET			O
Jean-Marc GILLY			O
Jean-Marc COLIN			O
Pierre DELOUVRIE			O
Christine BONFANTI	André GIOVANNINI		-
Annie GALAN			O
Louise CAMBOURNAC			O
Jean-Marc CAUSSE			O

NOM DES MEMBRES	REPRESENTATION	POUVOIR	VOTE
Patrick BUISSON			O
Joël PONSOLLE			O
Jean-Jacques PLO			O
Joël GUATTA			O
Claude SARRAMIAC	Jean-Paul NOUHAUD		-
Eric BACQUA			O
Rémi CONSTANS			O
Gilbert LABADIE	Maurice BOIN	Jean-Marc CAUSSE	O
Jean-Pierre PIN			O
Jean-Paul PRADINES			O
Espérance JULIEN			O
Danièle LAMENSANS	Jean-Pierre FOURNET	Espérance JULIEN	O
Max LABORIE	Christian BREHAMEL	Joël GUATTA	O
Jean DREUIL	Bernard VIOLLEAU		-

DECISION DU BUREAU N° 2014 – 45

OBJET : PROGRAMMATION CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE POLITIQUE DE LA VILLE 2014

Exposé des motifs

La politique de la ville de l'agglomération Agenaise s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations. Cette coopération a permis de mobiliser des partenaires autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action publique partenariale entend lutter contre les phénomènes d'exclusion et de pauvreté, favoriser l'égalité des chances, réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement et améliorer le cadre de vie des habitants.

L'Etat et la C.A.A sont engagés contractuellement depuis le Contrat de ville de 2000-2006 jusqu'au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2006-2009, lequel est prolongé jusqu'au 31 décembre 2014 (*circulaire 8 novembre 2010*).

Au travers de cet avenant au protocole du 12 juillet 2007, l'Etat et la C.A.A conviennent de poursuivre leurs actions conjointes et décident de continuer à accompagner, à soutenir et à financer la mise en place de projets de développement social et urbain sur les territoires prioritaires à l'échelle de l'agglomération ou des communes.

Un CUCS constitue un cadre global et cohérent au sens où il s'agit de faire converger les moyens et les énergies pour réinsérer les quartiers prioritaires dans la ville, dans l'agglomération.

Aujourd'hui 5 communes signataires de ce contrat :

- | | | |
|---------------------|----------------|-------|
| - Agen | - Foulayronnes | - Boé |
| - Le Passage d'Agen | - Bon-Encontre | |

Les demandes de subventions déposées par les porteurs de projets ont été recensées dans le tableau annexé au présent rapport.

Cadre juridique de la décision

Vu les statuts de l'Agglomération d'Agen applicables au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 30 avril 2014, donnant délégation permanente au Bureau pour prendre toute décision concernant les conventions nécessaires au fonctionnement courant de l'Agglomération d'Agen d'un montant supérieur à 10 000 € TTC,

Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale en date du 11 février 2014 et du Comité de Pilotage CUCS en date du 12 mars 2014,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,